

**DECISION DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
REGION PARIS ILE-DE-FRANCE**

SESSION DU 15 DECEMBRE 2016

Le 15 décembre 2016, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France dont le siège social est 50 rue de Londres - 75008 PARIS, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane COHEN, Président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, en présence du Commissaire du Gouvernement près l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France après avoir délibéré, le quorum étant atteint, rend la décision suivante :

Vu l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée et complétée par les textes subséquents ;

Vu le décret du 30 mars 2012 ;

Vu la demande par laquelle MONSIEUR RUDY AVRIL, inscrit à l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France en qualité d'EXPERT COMPTABLE SALARIE, sollicite son inscription à l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France en qualité d'EXPERT COMPTABLE INDEPENDANT ;

Considérant que MONSIEUR RUDY AVRIL remplit les conditions d'inscription dans la catégorie des experts comptables indépendants ;

Par ces motifs,

L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France prononce l'inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France de MONSIEUR RUDY AVRIL dans la catégorie des experts comptables indépendants à compter du 15 décembre 2016 ;

Dit que la présente décision sera régulièrement notifiée à MONSIEUR RUDY AVRIL et qu'une copie de la présente sera adressée au Commissaire du Gouvernement près l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France.


Jean-Marie THUMERELLE
Président de la Commission du Tableau